

L'AMBPI : Pour les personnes en invalidité



les membres du bureau présentent les rapports aux adhérents de l'association

► Une vraie mutuelle pour les invalides

C'est pour répondre à un besoin (celui de la population des personnes invalides) que l'association A.M.B.P.I (Association pour la Mutualisation des Bénéficiaires d'une Pension d'Invalidité) a été créée en 1994, en partenariat avec la mutuelle de Brocéliande et la Caisse d'Assurance Maladie de Bretagne (CRAMB).

L'AMBPI : Association pour la Mutualisation des Bénéficiaires d'une Pension d'Invalidité

L'Association pour la mutualisation des Bénéficiaires d'une Pension d'Invalidité est une association loi 1901 à but non lucratif, gérée par des bénévoles qui se donnent comme mission de venir en aide et d'apporter un soutien aux personnes reconnues invalides dans le cadre du maintien d'une couverture Santé Mutualiste Complémentaire avec une cotisation minorée.

L'AMBPI dont le siège social a été fixé à l'hôtel de ville de Montauban de Bretagne est partenaire de la Mutuelle UNIMUTUELLES (regroupant trois sections de Mutuelles : Brocéliande Mutualité à Montfort sur Meu et St Méen le Grand, Les Marches de Bretagne à Vitré et la Guerche de Bretagne, le Pays du Granit à Louvi-

gné du Désert), ainsi qu'un partenariat avec la Mutuelle des Pays de Vilaine à Redon. Elles appartiennent au mouvement mutualiste qui regroupe 36 millions personnes. Le but de l'association est de regrouper les bénéficiaires d'une pension d'invalidité afin de répondre à leur besoin en terme de complémentaire santé et autres services. Ainsi l'A.M.P.B.I a permis la création d'une garantie adaptée dont le coût correspond aux seuls risques couverts, du fait que ces personnes ont une prise en charge à 100% du régime général, mais reste à leur charge, les médicaments vignettes bleues, le forfait journalier et les dépassements non remboursés en dentaire et optique. L'A.M.B.P.I a aussi contribué à la mise en place d'un réseau d'entraide et d'échanges d'informations entre ses adhérents.

► Infos pratiques

1 - Vous avez reçu ou vous allez recevoir

vos notification d'attribution d'une pension invalidité

...1ère, 2ème, 3ème catégorie ou Accident de Travail supérieur à 66.66%.

Conservez précieusement votre notification provisoire ou notification définitive :

Votre attestation papier « carte vitale » doit être modifiée

a) Sur cette attestation il doit être inscrit :

- « si maladie du protocole liste 100%, si maladie différente 100% et vignettes bleues à 35% »

Dans ce cas :

Votre médecin doit prescrire vos médicaments et divers traitements en rapport avec votre affection sur la partie ordonnance spécial 100 % ».

b) Sur cette attestation, lorsqu'il est simplement inscrit :

«100 % sauf pour les médicaments à 35 % ».

Dans ce cas :

Votre médecin prescrit sur une ordonnance normale.

Votre attestation papier « carte vitale » n'a pas été modifiée

Dès réception de votre notification d'invalidité, vous devez vous présenter où téléphoner au centre de sécurité sociale dont vous dépendez, pour confirmation de votre situation nouvelle avec prise en charge à 100% dans le cadre de la nomenclature du régime obligatoire (régime 120). Parallèlement à cette démarche, vous devez faire actualiser votre carte « Vitale » auprès de votre agence ou dans les bornes prévues à cette effet. **Après vos 60 ans** vous avez 12 mois pour prendre contact avec votre caisse d'assurance maladie obligatoire pour faire valider votre passage en retraite.

2 - Lorsque vous êtes en possession de ces documents et que vous avez besoin d'une visite médicale, de médicaments, d'être hospitalisé(e), etc... Présentez une photocopie de ces documents et faites vous enregistrer en tant que bénéficiaire d'une pension d'invalidité.

3 - En cas d'hospitalisation

“Hospitalisation avec chambre seule” : Vous pouvez refuser la chambre seule car il faut que vous sachiez que, quel que soit le prix de la chambre seule, votre mutuelle ne prendra en charge qu’un maximum de 42 € par jour; la différence sera à votre charge.

Pour bénéficier du tiers payant sur le forfait journalier, il convient de demander une prise en charge auprès de la mutuelle.

4 - Soins dentaires importants (couronne, dentier, bridge...)

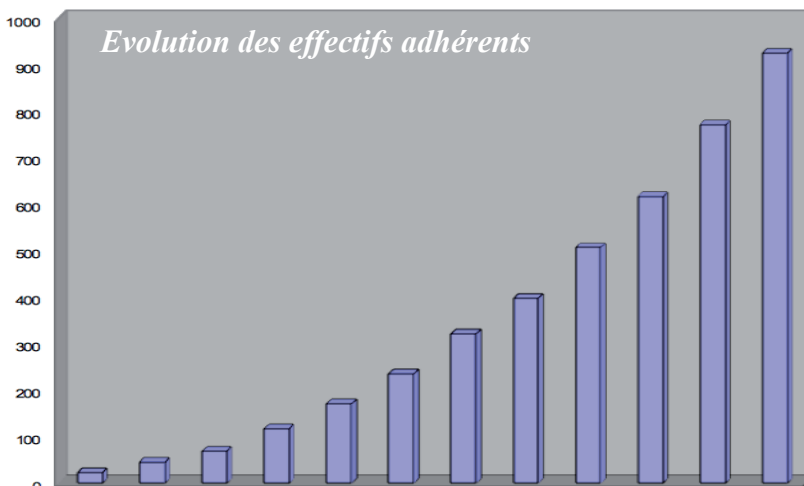
Faites faire si possible plusieurs devis.

Demandez une entente préalable à votre régime obligatoire, de ce fait vous verrez ce qui restera à votre charge. (Vous pouvez aussi interroger votre mutuelle pour savoir ce qu’elle remboursera en fonction de votre prise en charge).

Les centres de Santé Dentaire Mutualistes pratiquent le tiers-payant.

5 - Achats de lunettes

Si possible faites également faire des devis et interrogez votre mutuelle sur le niveau de remboursement, avant l’achat de votre équipement optique.



Les Magasins “Les Opticiens Mutualistes” pratiquent le tiers payant, + une offre « reste à charge maîtrisé » : Offre Opalance.

6 - Adhésion à l’association A. M. B. P. I

L’adhésion à l’association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de la mutuelle à tarif réduit.

Le montant fixé par l’assemblée générale pour adhérer à l’association est de 8 € pour une personne seule et 16 € pour un couple. Cette cotisation forfaitaire étant réglée par prélèvement automatique avec la cotisation mutuelle.

7 - Adhésion à la mutuelle

Pour adhérer à la Mutuelle par l’intermédiaire de l’association, il faut avoir moins de 70 ans lors de la demande; sachant que la garantie sera maintenue au-delà. L’enregistrement de l’adhésion se fait le premier jour du mois qui suit le règlement du montant de la cotisation.

Le paiement de votre mutuelle se fait obligatoirement par prélèvement bancaire ou postal (mois, trimestre, semestre, année).



Assemblée générale de l’AMBPI





Retour de Moldavie



Attente à la frontière Roumaine...

Depuis trois ans, Unimutuelles est partenaire d'une association locale, « l'Arbre du Voyageur », qui a pour objet de créer des synergies transfrontalières entre les professionnels de santé afin d'améliorer les pratiques médicales par des aides ou des échanges avec des pays qui manquent de moyens (matériel, installation, formation, hébergement...). L'association, Présidée par Serge Fleury qui s'investit sans compter, avait accueilli, à la fin de l'année 2009, deux médecins anesthésistes Moldaves qui, dans le cadre d'un partenariat avec le CHU complétaient leur formation à Rennes et Angers. Les bénévoles de l'association avaient hébergé Natalia et Adrian pendant leur séjour en France.

Comme nous nous étions liés d'amitié avec ce couple d'anesthésistes, ceux-ci nous avaient annoncé, par courriel, la naissance de leur petite fille Lena en début d'année. Adrian nous faisait également part d'un manque de moyens dans leur pratique médicale quotidienne ! Après concertations, un projet de transfert de petits matériels et accessoires pour l'Hôpital des Urgences de Chisinau vit le jour au printemps 2010.

Serge se chargeait de l'inventaire, la collecte et le conditionnement de matériel déclassé. Et je sollicitais le Conseil d'Administration pour utiliser la camionnette de l'entreprise, qui avait été achetée à bas prix pour servir d'enseigne publicitaire et au transport d'archives et matériel divers...

Après de multiples démarches administratives, nous avons obtenu l'autorisation du Ministère de la Santé Moldave pour le transfert du matériel médical collecté, et ceci quelques jours seulement avant notre départ de Rennes. Après avoir chargé les 42 colis, nous avons mis le cap à l'est le 9 août pour un périple de deux semaines sur près de 7 000 Kms (Rennes-Chisinau, aller/retour).

Ce que je craignais en entreprenant ce long voyage, avec une camionnette qui affichait près de 300 000 Kms au compteur, se produisit après avoir franchi la frontière allemande. Alors que les « bouchons » se multipliaient sur les autoroutes en raison des chantiers planifiés pendant les vacances, le témoin de charge de batterie se mit à « voir rouge » ... Mais « la chance sourit aux audacieux » et

notre arrêt dans un petit garage à la périphérie de Mannheim, nous permit de reprendre la route après avoir fait remplacer l'alternateur. Nos échanges laborieux en anglais avec le garagiste furent presque aussi longs que la réparation. Cinq heures après notre arrêt forcé, nous reprenions la route en direction de Nuremberg... Après avoir traversé l'Autriche (fin d'utilisation de l'€) nous quittions les autoroutes en Hongrie... Si vous osez les grandes distances, sachez que les voies rapides s'arrêtent aux portes de la Hongrie...



Serge Fleury & Bernard Jourdain font un arrêt pique-nique en Hongrie

Les routeurs Internet conseillaient de passer par la Pologne et l'Ukraine, mais le Ministère des affaires étrangères déconseillait la Transnistrie, zone frontalière de la Moldavie considérée comme « instable ». Nous avons donc fait route par la Roumanie qui figure aux nombres des 27 Etats Européens ; même si l'évolution des villes frontalières est évidente, l'écart de niveau de vie est apparent et le réseau routier en mauvais état vous invite à la prudence. En sillonnant les routes de Roumanie, vous croisez de grosses berlines et des charrettes tirées par des chevaux, guettées par des cigognes qui, du haut de leurs nids plantés sur les pylônes, ne semblent pas perturbées par tant d'agitation... A la frontière Moldave, il a fallu s'armer de patience face à la complexité

administrative assurée avec sérénité par des douaniers rôdés aux excès de paperasserie. Nous reprenions la route chaotique au milieu de la nuit pour arriver à Chisinau au petit matin ...Après un repos de navigateur, Adrian venait nous chercher pour le dédouanement du matériel... Si vous ne comprenez pas le moldave, sachez qu'il n'est pas nécessaire de traduire le panneau d'entrée « terminal vamal » pour en comprendre la signification (centre de dédouanement), car nous avons passé un jour et demi assistés d'un « négociateur de l'hôpital » avant de pouvoir décharger les colis transportés... l'attente fut d'autant plus longue qu'il faisait 38°C à l'ombre !

Notre court séjour à Chisinau fut ponctué de visites dans les différents services de l'hôpital des urgences...



Hôpital des urgences à Chisinau



La Moldavie, située entre la Roumanie et l'Ukraine



Le SAMU moldave

Après un inventaire laborieux, nous avons déchargé et fait enregistrer nos colis dans l'annexe de l'hôpital des urgences. Au fil de la visite des services de réanimation et de soins, nous avons compris que notre livraison était très utile, car les équipes médicales faisaient état d'insuffisances notoires en petit matériel, accessoires et consommables...

A mon retour en France le message qui m'attendait témoignait de l'utilité de notre périple :

Je soussigné, Adrian Belii, maître de conférences à l'Université d'État de Médecine et Pharmacie Nicolae Testemitanu de République de Moldova et employé de l'Hôpital des Urgences, au nom des mes collègues de Dep. d'Anesthésie et Réanimations, vous prie d'accepter nos remerciements cordiales pour le don humanitaire, offert pour nous par l'association «l'Arbre de Voyageur» et l'entreprise Unimutuelles.

La plus haute considération pour M Bernard Jourdain et M Serge Fleury, sans l'effort des lesquels ce don n'aura pu être réalise.

Le matériel offert (ventilateur portable, PSE, lits pédiatriques, circuits respiratoires, filtres antibactériens et beaucoup d'autre...) servira pour mieux soigner nos malades et les offrir plus de chances de survie et de guérison.

Un grand merci!

Adrian Belii, MD, PhD

A mon tour je tiens à remercier nos amis Moldaves qui lors de notre courte visite nous ont réservé un accueil exceptionnel...

« Sur délibération du Conseil d'Administration, Unimutuelles a financé une partie des frais de carburant et de péage pour un montant total de 541 € »